

**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2023/05**  
**SEANCE DU 7 AOUT 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le sept aout, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est assemblé en visio conférence et à la salle de délibérations de la commune de Sainte-Rose sous la présidence d'Adrien Baron

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres titulaires en exercice, ont procédé immédiatement à l'ouverture de la session.

Secrétaire de séance : Jean-Paul Triviaux-Frenet

Le Président demande au conseil l'autorisation de modifier l'ordre du jour en supprimant le point quatre de l'ordre du jour et en ajoutant des points supplémentaires à savoir attribution de l'appel d'offres relatif à un accord cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre mono attributaire pour le suivi du programme des travaux GEMAPI de la CANBT, attribution de l'appel d'offres relatif à des travaux relevant de la GEMAPI sur le territoire de la CANBT et Prise en charge de prestations au profit de l'association PRESTAN EVENS pour l'organisation de l'édition 2023 de miss PETIT-BOURG.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces modifications de l'ordre du jour.

Jeanny Marc fait remarquer qu'elle a des problèmes de connexion. Elle s'interrogeait sur le fait qu'il n'y avait pas l'avis du CST pour le point quatre de l'ordre du jour.

Le DGS confirme que l'affaire a été présentée au CST. Il y a un certain nombre de points à préciser sur les plages horaires, les scénarii demandés. Ainsi l'avis du CST m'a pas pu être rendu ».

Le Président appelle les affaires comme suit :

Affaire 1 : Dispositif emploi vacances,

Affaire présentée par Patricia Galbas

Ketty Delver : « Je suis surprise que ce point on ne m'a pas demandé de le présenter sachant que c'est une action de communication mais je suis bien présente toutefois. J'avais des précisions à porter mais je vais laisser aux personnes qui ont lu le rapport de porter les précisions. Le Président m'avait demandé de voir avec l'ensemble des maires donc je pense que monsieur le DGS a ces informations. Il va porter ces précisions aux maires des six communes ».

Le Président : « Ne te vexes pas chère collègue. Si tu as une intervention à faire ».

Ketty Delver : « Je n'ai pas à me vexer monsieur le Président. Je suis bien présente. Je répète c'est une action qui concerne ma délégation et visiblement on n'a pas jugé bon de me poser la question.

J'ai laissé les choses se faire. Il y avait des précisions que je devais porter à la demande du Président. Je laisse le DGS les porter. Il les a en sa possession ».

David Nébor : « J'ai cru comprendre que c'est quatre heures. Les jeunes vont procéder à la distribuer des programmes. Vingt heures par semaine sur deux semaines. On pense que toute la population et notamment celle de Petit-Bourg seront atteintes dans le cadre de cette distribution a-t-on fait le bon calcul ? »

Le DGS : « Il est prévu dans le grade d'emploi des saisonniers une soixantaine de jeunes à partir de 17 ans. Ils seront répartis par équipe sur toutes les communes pour distribuer ce nouveau calendrier et le guide de collecte des déchets. On a prévu une répartition en tenant compte de la superficie et de la population des communes. Il y a une première projection 16 ambassadeurs pour Petit-Bourg et deux accompagnants ; 11 sur le Lamentin, 12 sur Sainte-Rose, 6 sur Deshaies, 7 sur Pointe-Noire et 8 sur Goyave. Il y a une logistique dont des mini bus pour les déployer. Les services techniques des communes seront sollicités pour accompagner dans le repérage des quartiers à couvrir. En parallèle, il y aura une campagne de communication pour accompagner ce dispositif. Il y aura un appel à candidature sur une plateforme dédiée ».

Le Président : « Ce qui permet de différencier l'action de communication de l'action de recrutement de ces personnes. Ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Il n'y a pas de difficulté cher collègue Ketty, pour les informations qui seront apportées notamment en communication. Il faudra faire un point de communication auprès de la population ».

Ketty Delver : « Président cela n'a strictement rien à voir. Je tiens quand même à porter des précisions. Les précisions que je voulais apporter à la demande du Président bien sûr. La première chose c'est à partir de 17 ans jusqu'à pas d'âge. Ce n'est pas destiné uniquement aux jeunes. C'est dédié aux administrés du territoire du Nord Basse-Terre. La deuxième chose que le Président m'a demandé c'est de voir avec l'ensemble des maires des six communes. Ce qu'il propose car il est actuellement absent c'est de vérifier votre disponibilité pour ce vendredi 11, de vous présenter la liste des candidats de votre commune et de vous proposer chaque maire de choisir la moitié par rapport à la répartition proposée. Si je prends Petit-Bourg qui a un prévisionnel il s'agit de douze, le maire aura le choix de six personnes et le Président fera le choix des six autres. Je voudrais savoir si les maires pourraient se rendre disponible en visio pour que la liste des candidats soit présentée et faire le choix. Le Président va rencontrer les 60 personnes le 14 aout. Le temps est relativement court. Les gens vont commencer la distribution officiellement le 16 ».

Philippe Dezac : « Est-ce que c'est le maire de Petit-Bourg qui fait la proposition de 24 personnes alors qu'il y aura un choix de la CANBT ».

Ketty Delver : « On va ouvrir une communication. Il y aura une plateforme qui sera créée avec une large communication que l'on va vous transmettre dès ce soir si le conseil valide. La communication partira et vous allez recevoir des flyers avec le lien. Les candidats déposeront leur lettre de motivation et CV. Le 11 on va vous communiquer la liste de toutes les personnes de Petit Bourg qui ont candidaté et le maire fera le choix des six personnes qu'il retient ».

Philippe Dezac : « Je préfère ».

Le Président : « Il faut associer au maximum l'ensembles des maires sur cette opération pour ne pas avoir de frustration ».

Ketty Delver : « Le Président m'a chargé de voir avec les six maires. J'ai demandé si les six maires seront disponibles en visio vendredi pour faire le choix ».

Jeanny Marc demande le nombre d'ambassadeurs par commune.

Après discussion une réunion des maires en visio est arrêtée le 11 aout 2023 à 16 heures.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 2 : Dispositif surveillant de baignade,

Affaire présentée par Gérard Proto

Le Président : « C'est une action qui se passe dans un premier temps par un API. C'est un dispositif que le conseil départemental finance. Cette action est financée totalement par le Conseil Départemental. La participation de la CANBT c'est de l'investissement. C'est la construction de ces poste et l'acquisition du matériel nécessaire pour exercer. On a choisi les plages de la cote balnéaire de la CANBT de Sainte-Rose à Pointe-Noire. Ce sont des plages qui reçoivent énormément de public, qui sont dangereuses. Cela fait un moment que ce sujet est à l'ordre du jour. Vu que les guadeloupéens ont du mal à occuper ce type de métier. Il est temps que les guadeloupéens occupent ce type de métier. Il est plein d'avenir car 95% de nos plages sont non surveillées. A terme toutes les plages seront surveillées. Cela peut être une niche d'emplois. C'est expérimental. C'est la découverte du métier. L'idée c'est de lancer ces jeunes après vers une vraie formation et obtenir le brevet national de sauveteur en mer. Sur la sélection, c'est le Conseil départemental qui finance c'est ma commission en qualité de vice-président insertion qui valide le projet. On est obligé de prendre des bénéficiaires du RSA. Ils sont pris dans chaque commune dans les fichiers départementaux. Il y a eu une première sélection de faite. On réalise l'action sur les trois communes mais un jeune de Petit-bourg peut être dans le groupe sélectionné pour suivre a formation. L'ensemble du public de la CANBT est éligible à ce projet. Nous passerons à la phase suivante de formation si les jeunes sont motivés. On mettra ensuite le financement par le conseil départemental. On verra ensuite comment on les met en situation définitive sur ces plages ».

Camille Elisabeth : « Quand les jeunes auront le diplôme ou certificat, la question qui fache c'est l'embauche ».

Le Président : « On est dans une phase de repérage, de découverte du métier. Par la suite, à partir du moment ou nous avons un groupe consolidé nous allons mette en place la formation. Il faudra mettre l'organisation pour mettre ces jeunes en situation réelle. Il s'agira de connaitre le support pour le recrutement, la ville, la CANBT, une association. L'option la plus raisonnable nous semble l'association. On est sur plusieurs options. On aura le temps bien évidemment en concertation avec vous. Je suis personnellement ce dossier au Département. L'objectif pour le Département est que ces jeunes soient formés et travaillent. L'objectif est que les jeunes travaillent sur le territoire ».

Jocelyne Unimon : « Il y aura la question de la mobilité. Ces jeunes sont amenés à travailler sur les différentes plages ».

Ferdy Louisy : « Je voudrais que dans le procès-verbal ne soit pas mentionné qu'il y a trois plages balnéaires au Nord Basse-Terre. La plage de Sainte-Claire fait 1,5 kilomètres. Je voudrais savoir sur la base de quels critères on a placé les trois plages de Deshaies, Sainte-Rose et Pointe-Noire en plages balnéaires ».

Le Président : « Ferdy si le terme te gêne on peut l'enlever. On sait que les plages les plus fréquentées au Nord Basse-Terre sont celles de Deshaies, Sainte-Rose et Pointe-Noire ».

Le Président : « J'ai dit mobilité du public. Un jeune de Petit-Bourg ne peut pas être pénalisé par une action comme cela. Mobilité oui. Il ne va pas se balader d'une plage à l'autre. Il sera affecté à une plage. Il ne faut pas que l'on rentre dans un débat compétitif entre les communes. C'est une zone où il n'y a pas de sargasse pour la plus part. Il y a une affluence sur ces plages. On n'a pas nécessairement le label balnéaire, on peut l'enlever si cela te convient. ».

Ferdy Louisy : « La plage de Sainte-Claire est fréquentée. Nous traitons les sargasses. Nous sommes équipés. Je laisse le maire de Petit-Bourg défendre son territoire mais je dis qu'il ne faut pas mettre cela. Cela crée une forme de discrimination entre les communes. Les plages sont retenues, je soutiens à 100% le projet. Je l'ai soutenu au Conseil Départemental. Mais je demande à ne pas dire qu'il y a trois plages balnéaires dans le Nord Basse-terre. Les écrits restent. Il faut faire attention à la notion de balnéaire ».

Le Président : « Il faut que l'on soit solidaire entre territoire. Chaque territoire peut avoir un potentiel plus important qu'un autre ».

Ferdy Louisy : « Je n'ai pas demandé pour Goyave. Je soutiens à 100% le projet. Les trois communes ne sont pas classées balnéaires. On n'a pas posé la question en tant que rivalité entre les communes. Cela n'a pas été l'objet de mon intervention. »

Le Président : « La note ne dit pas que les villes de Deshaies, Sainte-Rose et Pointe-Noire sont classées balnéaires. Le mot n'est pas interdit d'utilisation. On a dit que c'est la côte balnéaire. Nous sommes sur une découverte. C'est un API. Les sites les plus appropriés sont ces villes. Après on peut décider et sélectionner les plages à surveiller. ».

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 3 : Convention d'entente « Halle aux poissons » de Deshaies,

Affaire présentée par le DGS.

Jeanny Marc : « J'aurais préféré signer une convention tripartite entre la ville de Deshaies, la CANBT et l'association des marins pêcheurs de façon que les choses soient cadrées dès le début. Quand j'ai reçu la convocation, étant absente de la commune, je n'ai pas eu le temps de voir avec les marins pêcheurs les tenants et aboutissement de l'utilisation de l'équipement ».

Le Président : « A partir du moment où on a signé avec la ville de Deshaies, la ville de Deshaies gère l'équipement. Elle peut avoir la liberté de pouvoir contracter avec une personne morale externe. Est-ce qu'il faut l'intégrer directement je ne sais pas ».

Camille Elisabeth : « Je comprends la question de ma collègue et partage son point de vue parce que compte tenu des difficultés que nous rencontrons pour mettre en place le fonctionnement de notre structure à Pointe-Noire. Lorsque cela ne va pas c'est la mairie. Une convention tripartite a plus de poids ».

Le Président : « La convention est indispensable. La ville peut associer un partenaire par la suite. C'est plus prudent de faire comme cela. Serais-tu d'accord pour signer la convention en état. S'il faut la modifier on reviendra en conseil ».

Ferdy Louisy : « Je te rejoins. Nous signons pour le littoral avec une commune et l'Etat via le conservatoire du littoral. C'est le même principe. Cela reste dans la sphère publique. Cela peut amener à une mise en concurrence. Je suis d'accord avec toi ».

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 4 : Attribution de l'appel d'offres relatif à un accord cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre mono attributaire pour le suivi du programme des travaux GEMAPI de la CANBT

Affaire présentée par Harmony Gatoux-Laguerre

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 5 : Attribution de l'appel d'offres relatif à des travaux relevant de la GEMAPI sur le territoire de la CANBT

Affaire présentée par Harmony Gatoux-Laguerre

Ferdy Louisy : « Il n'y a pas de quatrième attributaire ? ».

Harmony Gatoux-Laguerre : « Il y a eu quatre offres reçues dans le cadre du marché. Il y a une offre qui a été déclarée par la CAO inacceptable. L'offre inacceptable a répondu aux lots 1 et 2. Elle n'a pas été analysée. D'où le fait qu'il y a une répartition avec le supposé attributaire. Répartition égale entre les autres soumissionnaires ».

Le Président : « Les offres n'étaient pas nombreuses car il faut un matériel spécifique ».

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité

Affaire 6 : Prise en charge de prestations au profit de l'association PRESTAN EVENS pour l'organisation de l'édition 2023 de miss petit-bourg

Affaire présentée par le Président

Ferdy Louisy : « Je sais que l'association recherche 540 euros supplémentaires. Peut-on faire cet effort pour elle ».

Le Président : « Ils n'ont pas demandé plus. C'est un peu compliqué ».

Le Président donne le montage financier de cette affaire.

David Nebor : « C'est une association très dynamique qui organise cette manifestation depuis quelques années sur Petit-Bourg. Elle œuvre ailleurs pour des manifestations de ce type. Ce sont des jeunes qui se débrouillent très bien et font de très belles manifestations en termes d'autonomie. C'est un projet que la ville soutient à la fois politiquement, financièrement et sur la logistique. Nous leur avons demandé de faire un effort en recherche de partenariat. Cette année on a plusieurs milliers d'euros pour assurer cette manifestation. Je plaide pour que la CANBT fasse un maximum au profit de l'association. Si nous pouvons faire un geste supplémentaire serait une bonne chose ».

Le Président : « L'aide est de 2 300 euros. Il y a-t-il des objections à la monter à 2 800 euros ? Ces 500 euros sont affectés ou ? Ce sont des sommes affectées. On attribue une somme sans affectation ? ».

Ferdy Louisy : « Ce serait pour exprimer l'expression artistique d'un groupe de danse guadeloupéenne ».

Le Président : « On modifie. Au lieu de 2 300 on mets 2 800 avec 500 euros de prestations artistiques »..

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé. Le Président lève la séance.